

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019	3
LA STRUCTURE DU BUDGET 2019	5
L'équilibre du budget :	5
L'évolution de la section de fonctionnement :	6
L'évolution de la section d'investissement :	6
LES RESSOURCES FINANCIERES ET FISCALES	7
La fiscalité (hors TEOM et GEMAPI) :	7
Les Dotations :	8
PRESENTATION PAR COMPETENCE	9
LES COMPETENCES OBLIGATOIRES :	9
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	11
L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	12
POLITIQUE DE LA VILLE	13
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	15
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	16
LES COMPETENCES OPTIONNELLES	16
VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	16
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	17
EQUIPEMENTS CULTUREL ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	18
LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES	20
ASSAINISSEMENT	20
CULTURE	21
LA PROPLETE	22
L'ECLAIRAGE PUBLIC	23
LES RESEAUX	24
LES SERVICES MUTUALISES	24
LA POLICE	24
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	25
LE DROIT DES SOLS	26
ADMINISTRATION GENERALE	27
LA DETTE	28

Le présent document a pour objectif de vous apporter l'ensemble des informations budgétaires et financières disponibles à ce jour pour vous permettre de décider de l'évolution des politiques publiques menées sur notre territoire.

Les éléments issus de ce débat permettront d'élaborer le budget primitif 2019 qui vous sera soumis au mois de décembre 2018.

Ces prévisions intègrent les décisions prises sur la définition de nos compétences, et notamment leurs impacts sur les attributions de compensations.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

Le Projet de Loi de Finances 2019 a été présenté au Conseil des Ministres le 24 septembre 2018. Les principales mesures concernant les collectivités territoriales, et notamment le bloc communal, sont les suivantes :

- **Dotations aux Collectivités** : les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la Loi de Finances Initiale 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€.

La DGF des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26,9 Md€ et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€).

Les « variables d'ajustement » seront minorées de 145 M€ en 2019 (323 M€ en 2018). Il est à noter que l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises, prévue par la Loi de Finances 2018, pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 5 000 € en est exclue. La minoration sera répartie entre les collectivités au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal.

L'article 23 du PLF revient sur la minoration de la DCRTP des EPCI prévue par la Loi de Finances 2018 non mise en œuvre.

La dotation de soutien à l'investissement est maintenue à 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements.

- **Réforme de la Dotation d'Intercommunalité** : L'article 79 du projet de loi de finances pour 2019 lance le chantier de la réforme de la dotation d'intercommunalité, applicable au 1er janvier 2019. Plusieurs changements d'importance interviennent :
 - Fin de la bonification de la DGF des communautés de communes à Fiscalité Professionnelle Unique,
 - Une valeur de point unique quelle que soit la catégorie de l'EPCI
 - L'introduction dans la dotation de péréquation du critère du revenu par habitant,
 - Incorporation de la minoration de la DGF (Contribution au Redressement des Finances Publiques) au sein de la dotation d'intercommunalité
 - Un « complément » de dotation afin de permettre à tout EPCI d'avoir un minimum de 5€ par habitant.
 - Le CIF est plafonné à 0,6 pour le calcul de la DGF, et il est majoré de 20% pour les métropoles

- **Aménagement de la TEOM** : Le PLF précise la nature des dépenses pouvant être prise en compte pour le calcul de la TEOM et autorise la prise en compte soit des dépenses réelles d'investissement, soit des dotations aux amortissements correspondantes. Il prévoit également de mettre à la charge des Collectivités Territoriales les dégrèvements faisant suite à la constatation par une décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de la taxe
- **TEOM incitative** : L'article 7 du PLF vise, par différents dispositifs, à favoriser l'institution de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de permettre d'inclure dans le champ des dépenses financées par la taxe celles liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés
- **Renforcement de la composante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes relative aux déchets** afin d'améliorer les incitations des apporteurs de déchets, communes et entreprises, à privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage ou d'incinération.
- **TVA sur la gestion des déchets** : Assujettissement à un taux de TVA de 5.5% des prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi qu'à l'ensemble des autres prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations. Cette disposition vise à diminuer les coûts des collectivités locales qui développent la prévention et la valorisation des déchets
- **Agences de l'eau** : L'article pérennise le financement, par les agences de l'eau, du plan « Ecophyto », via un versement plafonné à hauteur de 41 M€ par an.
- **Fiscalité des locaux industriels** : Le PLF légalise la définition des établissements industriels au sens foncier dégagée par la jurisprudence du Conseil d'État et amorce une réforme des modalités de qualification des locaux industriels et d'évaluation de leurs valeurs locatives servant à l'établissement de la TFPB et de la CFE..
- **Report de l'automatisation du FCTVA** : l'automatisation de la gestion du FCTVA, « compte-tenu de la complexité technique que recouvre la mise en œuvre d'une telle réforme » est reportée d'un an, au 1^{er} janvier 2020.

LA STRUCTURE DU BUDGET 2019

L'équilibre du budget :

Dépenses de Gestion - 11,9 M€
Charges de Personnel - 11M€
Reversement de Fiscalité - 36,8M€
Contributions - 20,6 M€
Charges Financières - 1,1 M€
AUTOFINANCEMENT - 7,6 M€

Fonctionnement

89,4 M€

Recettes de Gestion - 7,4 M€
Fiscalité - 69 M€
Dotations - 12,5 M€

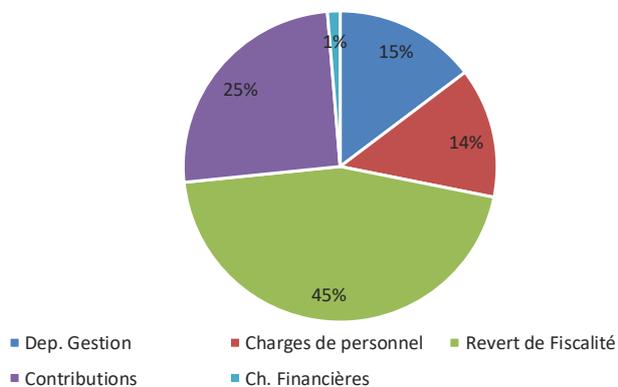
Remb. Dette - 3,7 M€
Dep. Equipement - 16,8 M€

Investissement

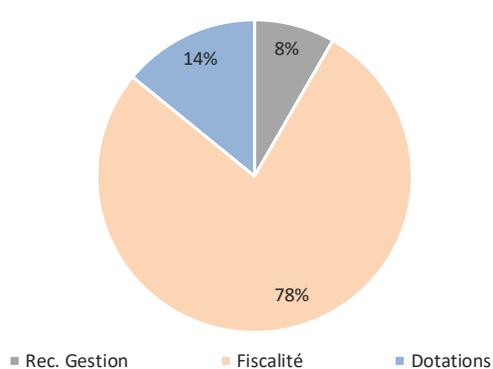
20,5 M€

AUTOFINANCEMENT - 7,6 M€
Dotation et Subventions - 2,5 M€
Cession Foncière - 2,5 M€
EMPRUNT - 8,0 M€

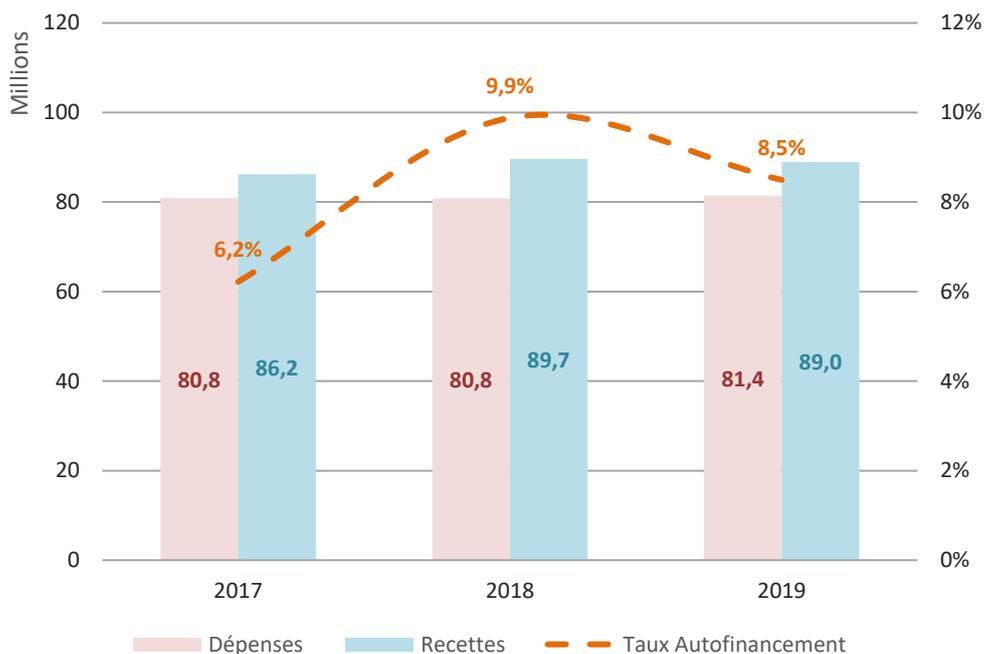
Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement

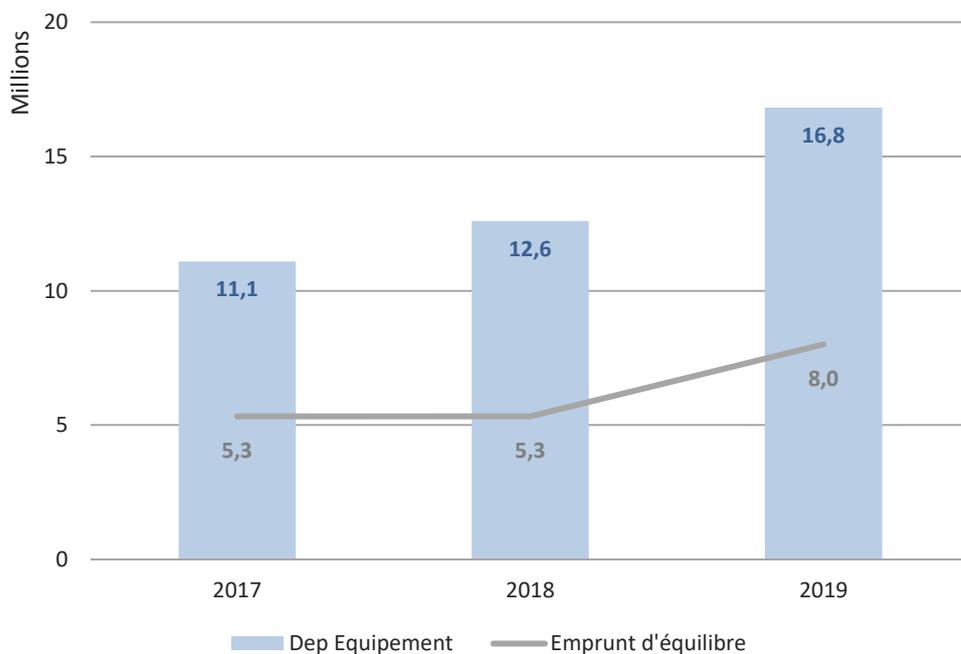


L'évolution de la section de fonctionnement :



L'effet de ciseau constaté entre l'évolution des recettes (-1.1%) et l'évolution des dépenses (0.8%) a pour effet de contracter l'épargne de 1.1 millions d'€.

L'évolution de la section d'investissement :



La contraction de l'épargne et le fort niveau d'investissement prévu en 2019 ont pour conséquence un recours accru à l'emprunt. En l'état, l'année 2019 se traduit par un endettement budgétaire de 4.3 millions d'€.

LES RESSOURCES FINANCIERES ET FISCALES

La fiscalité (hors TEOM et GEMAPI) :

FISCALITE	2016	2017	Evo 17/16	BP2018	Evo 19/18	Hypothèse 2019	Evo 19/18
BASES TH	371 355 709	375 131 391	1,02%	381 909 000	1,81%	385 728 090	1,00%
Taux	7,380%	7,380%	0,00%	7,750%	5,01%	7,750%	0,00%
PRODUIT	27 406 051	27 684 697	1,02%	29 597 948	6,91%	29 893 927	1,00%
BASES TFB	249 236 158	252 486 295	1,30%	256 967 000	1,77%	259 536 670	1,00%
Taux	0,959%	0,959%	0,00%	1,010%	5,32%	1,010%	0,00%
PRODUIT	2 390 175	2 421 344	1,30%	2 595 367	7,19%	2 621 320	1,00%
BASES TFNB	751 459	789 881	5,11%	761 200	-3,63%	761 200	0,00%
Taux	6,030%	6,030%	0,00%	6,330%	4,98%	6,330%	0,00%
PRODUIT	45 313	47 630	5,11%	48 184	1,16%	48 184	0,00%
BASES CFE	36 904 210	37 382 003	1,29%	39 281 000	5,08%	39 673 810	1,00%
Taux	24,910%	24,910%	0,00%	26,160%	5,02%	26,160%	0,00%
PRODUIT	9 192 839	9 311 857	1,29%	10 275 910	10,35%	10 378 669	1,00%
FISCALITE PROPRE	39 034 378	39 465 527	1,10%	42 517 408	7,73%	42 942 100	1,00%
CVAE	4 974 407	5 005 852	0,63%	5 186 000	3,60%	5 200 000	0,27%
TASCOM	1 672 915	2 972 420	77,68%	2 321 373	-21,90%	2 200 000	-5,23%
IFER	363 843	396 840	9,07%	400 000	0,80%	401 000	0,25%
FISCALITE REVERSEE	7 011 165	8 375 112	19,45%	7 907 373	-5,58%	7 801 000	-1,35%

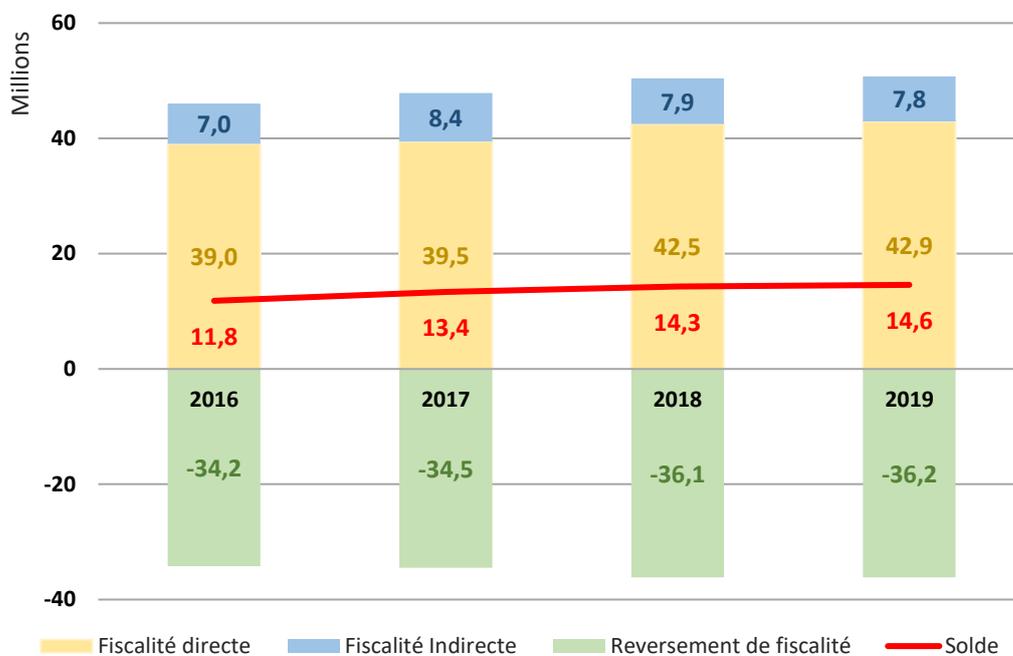
Les hypothèses retenues pour 2019 sont un maintien des taux de fiscalité au niveau 2018 et un faible dynamisme des bases.

REVERSEMENT	2016	2017	Evo 17/16	2018	Evo 19/18	Hypothèse 2019	Evo 19/18
AC	16 770 268	15 204 342	-9,34%	16 920 855	11,29%	16 800 000	-0,71%
DSC	999 999	999 999	0,00%	1 000 000	0,00%	1 000 000	0,00%
FNGIR	15 140 779	16 853 467	11,31%	16 854 000	0,00%	16 854 000	0,00%
FPIC	1 310 848	1 411 284	7,66%	1 368 500	-3,03%	1 500 000	9,61%
REVERSEMENT	34 221 894	34 469 092	0,72%	36 143 355	4,86%	36 154 000	0,03%

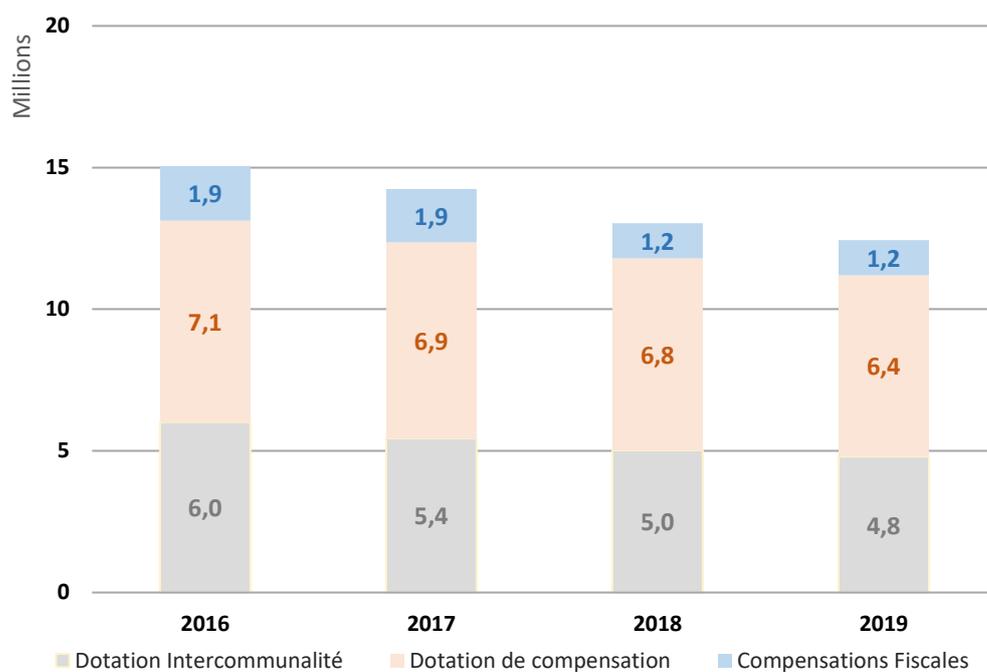
Le montant de l'Attribution de Compensation sera impacté par les décisions prises dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité en cours d'élaboration.

Les enveloppes de la Dotation de Solidarité Communautaire et du FNGIR sont maintenues à leur niveau 2018.

L'enveloppe nationale du FPIC reste figée à un milliards d'euros dans le PLF 2019.



Les Dotations :



La Dotation de Compensation et les compensations fiscales faisant partie des variables d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement, une nouvelle baisse est anticipée pour 2019.

La Dotation d'Intercommunalité est également prévue en baisse compte tenu de sa réforme inscrite dans le PLF 2019.

PRESENTATION PAR COMPETENCE

La présentation qui va suivre distingue les compétences obligatoires, les compétences optionnelles, les compétences supplémentaires, et les services mutualisés.

Cette présentation vous informe sur l'évolution de nos compétences depuis 2017 et préfigure la présentation du BP 2019.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES :

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

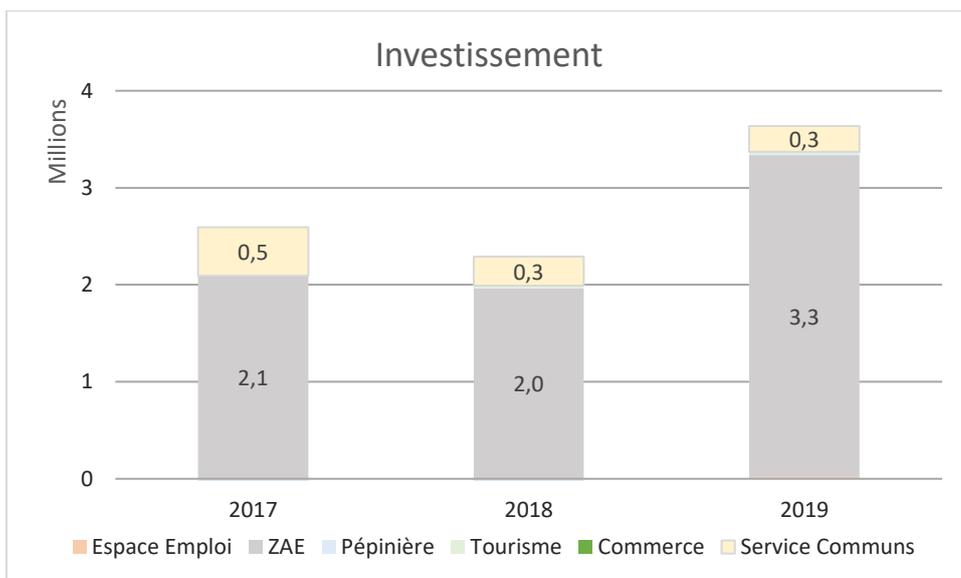
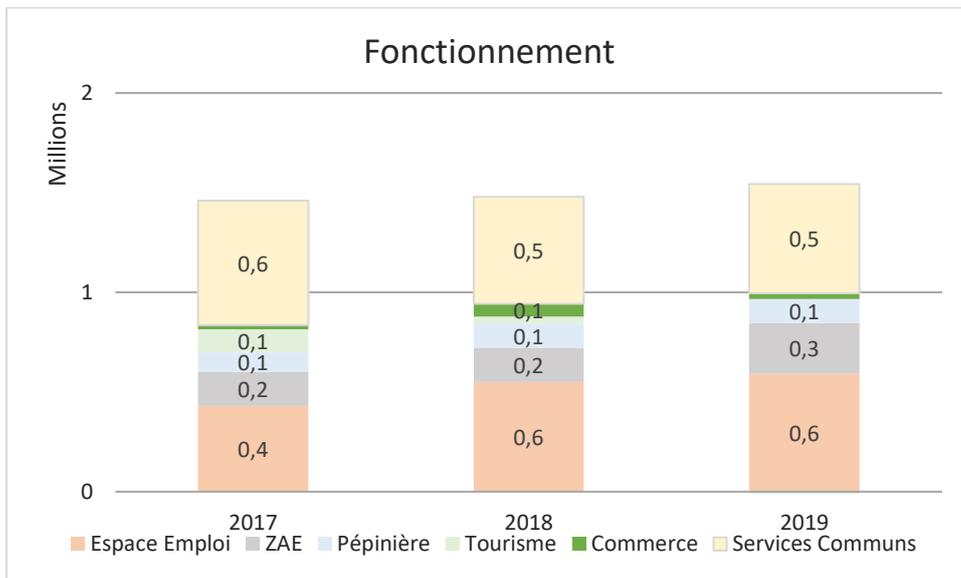
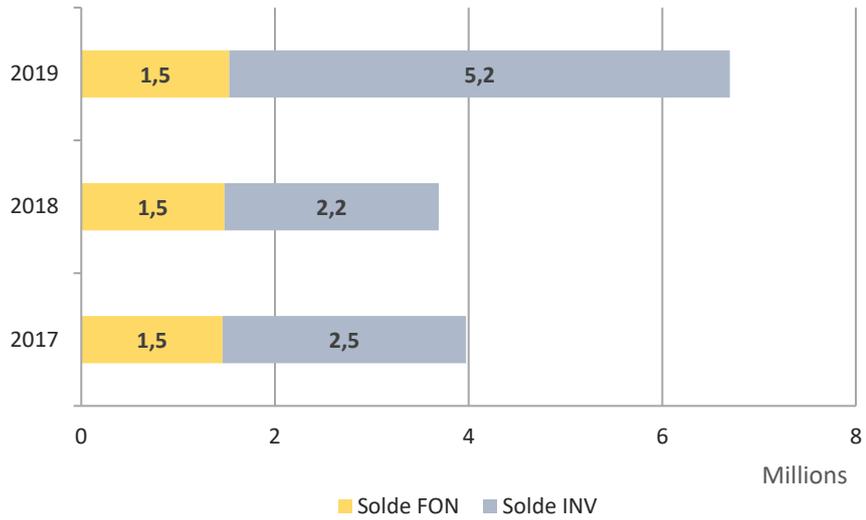
Rappel de la compétence : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

Les orientations :

La compétence développement économique comprend les actions de développement économique, les actions en direction de la création d'entreprises, les actions en direction de l'emploi, du commerce, du tourisme, et des zones d'activités

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	1 649 485	1 676 370	1 797 980	
Recettes	189 400	197 800	270 468	
Solde	-1 460 085	-1 478 570	-1 527 512	3%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	2 620 315	2 335 500	5 210 570	
Recettes	107 000	121 685	39 550	
Solde	-2 513 315	-2 213 815	-5 171 020	134%



Commentaire :

La Pépinière : Conformément à la décision des élus communautaires, la Délégation de Service Public pour la gestion de la Pépinière d'Entreprises a été prolongée jusqu'à fin 2019 afin de préparer, au cours de cette année, sa reprise en régie. Le label « La Fabrique à Entreprendre » permet de donner du sens et une visibilité à cette organisation.

Emploi : une plateforme numérique de recensement de l'intégralité des offres d'emploi local, par consolidation des offres présentes sur des centaines de moteurs de recherche, a été déployée fin 2018 et sera poursuivie sur 2019. Les montants alloués aux missions locales ont été maintenus. Un projet « bilan de compétence » approfondi sera également engagé en 2019 (projet financé par le FSE et le CD95)

Zone d'Activités : En investissement une enveloppe de 1 243 000 € est prévue pour l'acquisition du foncier du Parc Technologique de Montmagny ainsi qu'une participation de 1 534 000 € à l'opération de la ZAC des monts du Val d'Oise sur le secteur de Groslay

Le Tourisme : L'office du tourisme intercommunal fait l'objet d'un budget autonome. Il a été créé en mars 2017 et est financé principalement par la Taxe de Séjour. Ce budget, d'un montant de 165 000 €, comprend notamment le développement d'une visite innovante en forêt de Montmorency via une application ludique et la création de contenus sonores originaux.

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Rappel de la compétence : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

Les orientations :

La CAPV intervient en fonctionnement pour la ligne n°37 de TVO, et le réseau Valmy par le biais d'une contribution au SIEREIG. Elle intervient également sur la part des réseaux desservant les communes de Montlignon et Saint-Prix par une contribution à la CA Valparisis

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	1 286 855	1 364 178	1 612 933	
Recettes	0	0	14 700	
Solde	-1 286 855	-1 364 178	-1 598 233	17%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	527 000	950 240	443 500	
Recettes	453 200	914 040	774 000	
Solde	-73 800	-36 200	330 500	-1013%



Commentaire :

Les dépenses de fonctionnement progressent de 17% en lien avec la contribution à la CA Valparisis non budgétée au stade du Budget Primitif 2018 (contribution ajoutée au Budget Supplémentaire).

En termes d'investissement, l'année 2019 est consacrée aux travaux sur les lignes de bus TVO13 Sud et RATP361 (23 arrêts). Une étude sera également réalisée sur les arrêts TVO13 Nord.

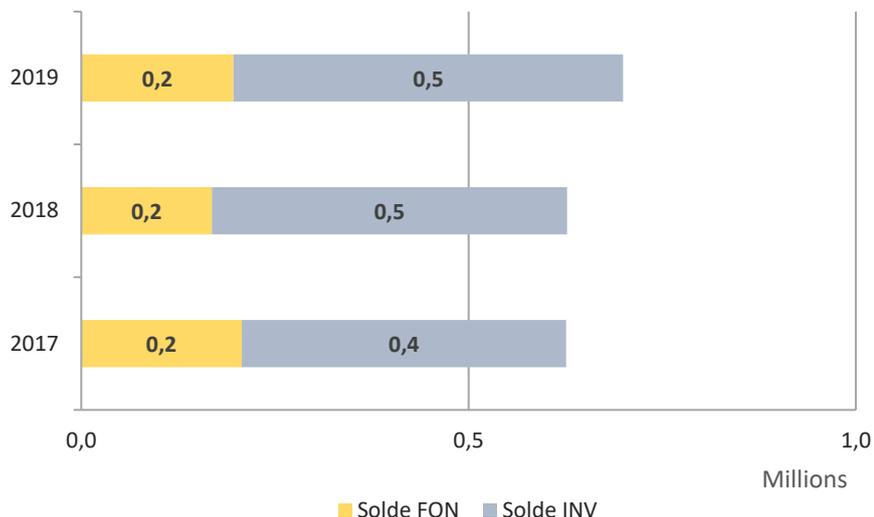
L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Rappel de la compétence : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	207 130	168 510	196 655	
Recettes	0	0	0	
Solde	-207 130	-168 510	-196 655	17%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	418 920	458 500	503 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	-418 920	-458 500	-503 000	10%



Commentaire :

Investissement : Une subvention de 500 000 € est inscrite au budget 2019 pour la création de logement. Cette politique sera redéfinie en fonction des choix retenus dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

POLITIQUE DE LA VILLE

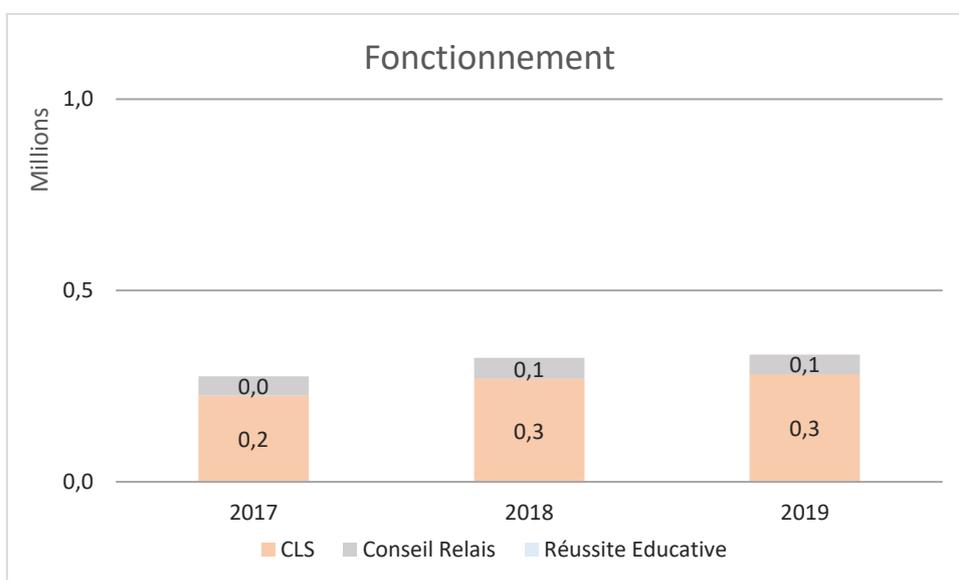
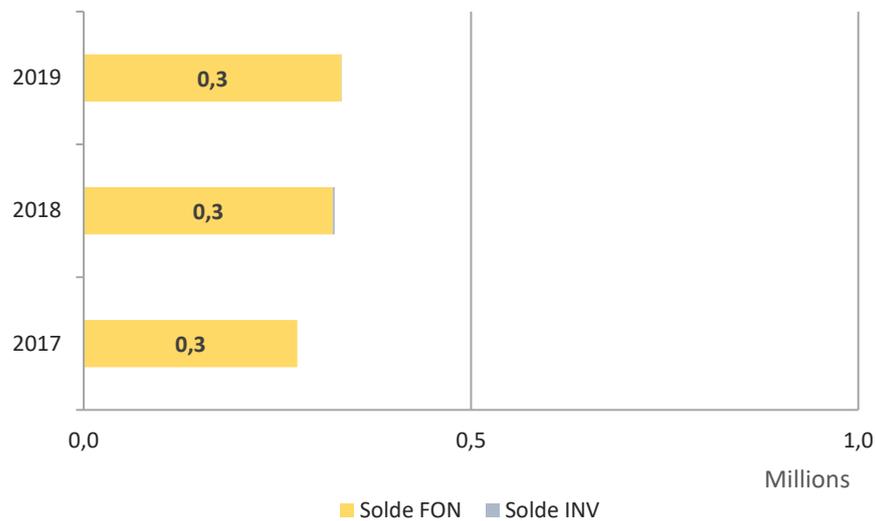
Rappel de la compétence : Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Les orientations :

Cette politique comprend le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention, les Conseillers Relais et le Programme de Réussite Educative Intercommunal.

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	364 290	644 140	635 215	
Recettes	88 600	322 700	302 620	
Solde	-275 690	-321 440	-332 595	3%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	0	2 500	100	
Recettes	0	0	0	
Solde	0	-2 500	-100	-96%



Commentaire :

Le Programme de Réussite Educative 2019 s'élève à 251 000 € ; il est totalement financé par le CGET

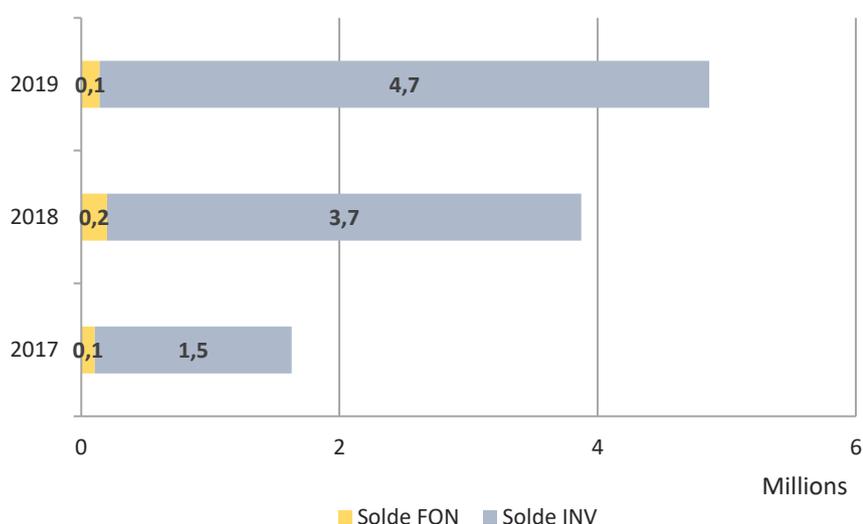
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rappel de la compétence : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	301 980	398 980	350 872	
Recettes	195 900	199 500	208 500	
Solde	-106 080	-199 480	-142 372	-29%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	1 524 050	3 673 360	4 723 100	
Recettes	0	0	0	
Solde	-1 524 050	-3 673 360	-4 723 100	29%



Commentaire :

La communauté d'agglomération gère 3 aires d'accueil sur son territoire, deux en régie directe et une par l'intermédiaire d'un prestataire de service.

La baisse du budget de fonctionnement est liée à l'attribution du nouveau marché pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Montmagny et par le paiement en 2018 de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour la réalisation de cette aire.

En investissement un budget de 4 450 000 € est prévu pour le financement des travaux réalisés en co-maitrise d'ouvrage avec l'OPAC de l'Oise dans le cadre du programme de construction du programme de logement d'Habitat Adapté sur la Butte Pinson : dépollution, assainissement, Voiries et Réseaux Divers ...

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	18 100 000	18 100 000	16 500 000	
Recettes	18 100 000	18 100 000	16 500 000	
Solde	0	0	0	

Commentaire :

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, sont gérés par deux syndicats. Le SIGIDURS d'une part sur la partie du territoire de l'ex-CCOPF et le syndicat EMERAUDE d'autre part sur la partie du territoire de l'ex-CAVAM plus Monlignon et Saint-Prix.

Sur la partie gérée par le SIGIDURS, la CAPV vote un taux unique. Compte-tenu de la notification de la contribution attendue par ce syndicat et de l'évolution des bases, ce taux a été ramené de 7.39% en 2016 à 7.24% en 2017 et à 6.20% en 2018.

Pour ce qui est de la partie de territoire gérée par le syndicat EMERAUDE, la CAPV vote un taux différencié par commune qui correspond à un service différencié.

Pour 2019, il est proposé d'inscrire une somme en baisse correspondant aux optimisations constatées sur les deux parties du territoire sachant que les syndicats voteront leur budget primitif au printemps prochain.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

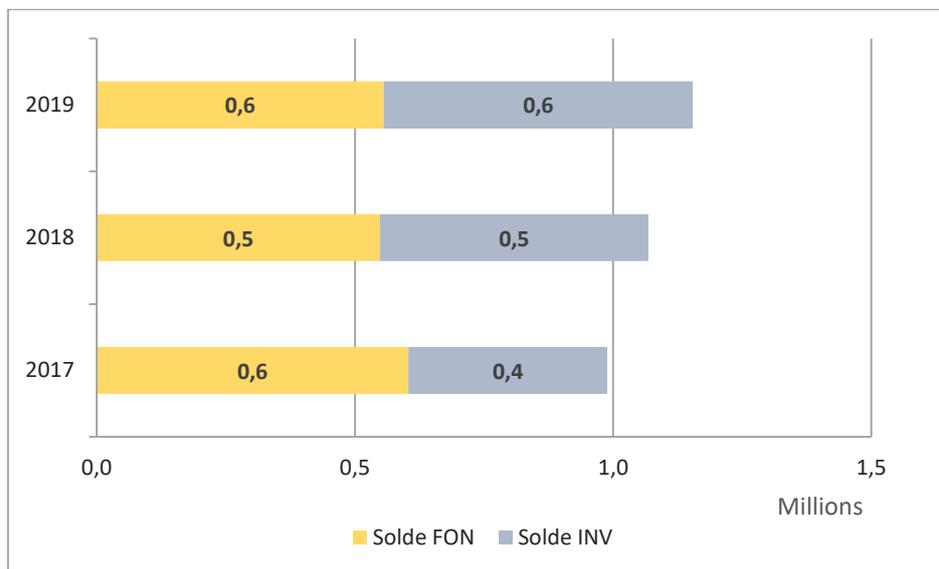
Rappel de la compétence : Création ou aménagement et entretien de **voirie d'intérêt communautaire** ; création ou aménagement et gestion de **parcs de stationnement d'intérêt communautaire** ;

A noter que les voiries situées dans les zones d'activités relèvent de la compétence développement économique.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	703 730	548 399	555 661	
Recettes	100 000	0	0	
Solde	-603 730	-548 399	-555 661	1%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	385 000	520 000	599 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	-385 000	-520 000	-599 000	15%



Les crédits d'investissement sont destinés à la restructuration de voies très dégradées, plus présentes dans la partie nord du territoire.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Rappel de la compétence : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores dont élaboration des cartes stratégiques du bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	35 605	80 071	89 265	
Recettes	0	0	0	
Solde	-35 605	-80 071	-89 265	11%

Commentaire :

Il s'agit des honoraires du bureau d'études et de l'assistant maître d'ouvrage pour la réalisation du Plan Climat Air Energie du Territoire.

EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

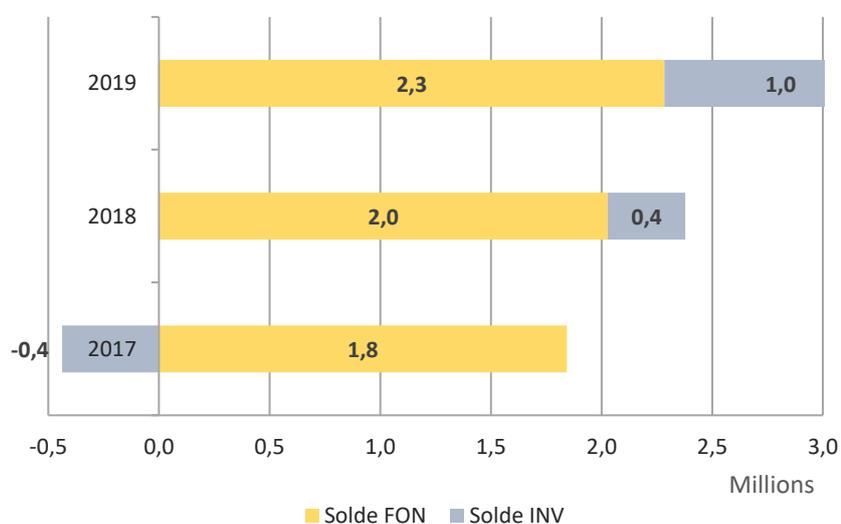
Rappel de la compétence : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Il s'agit du Théâtre Silvia Monfort à Saint-Brice-sous-Forêt, de la piscine Maurice Gigoï à Ezanville et de la Vague à Soisy-sous-Montmorency/Andilly (gérée par un prestataire de service).

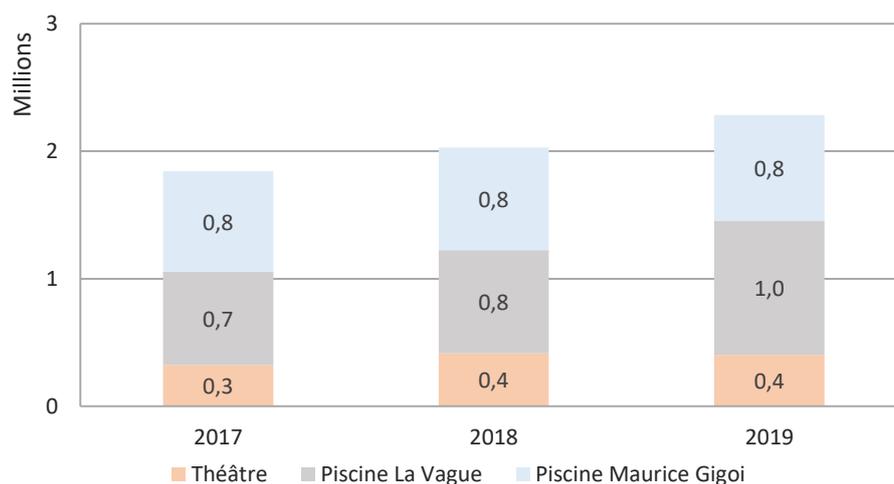
Les orientations

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	4 078 286	4 279 510	4 339 733	
Recettes	2 234 830	2 252 000	2 055 930	
Solde	-1 843 456	-2 027 510	-2 283 803	13%

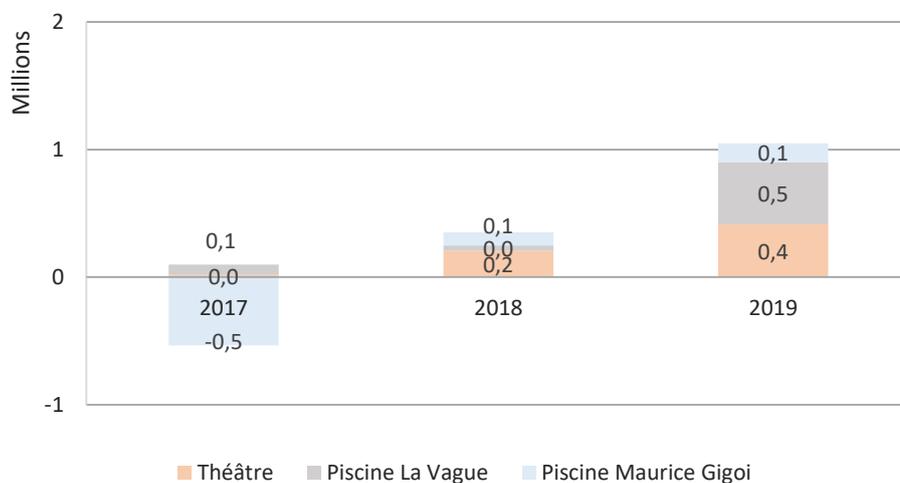
INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	121 900	351 300	1 049 000	
Recettes	559 760	0	0	
Solde	437 860	-351 300	-1 049 000	199%



Fonctionnement



Investissement



Commentaire :

L'évolution du budget s'explique principalement par une nouvelle baisse des recettes de la Vague pour la deuxième année consécutive.

En investissement sont proposées :

- Pour la Vague : une remise à niveau de plusieurs équipements et une refonte des espaces cardio et bien-être,
- Pour le théâtre : la mise aux normes de l'accessibilité handicapés et les travaux d'étanchéité de la toiture de l'arrière scène.

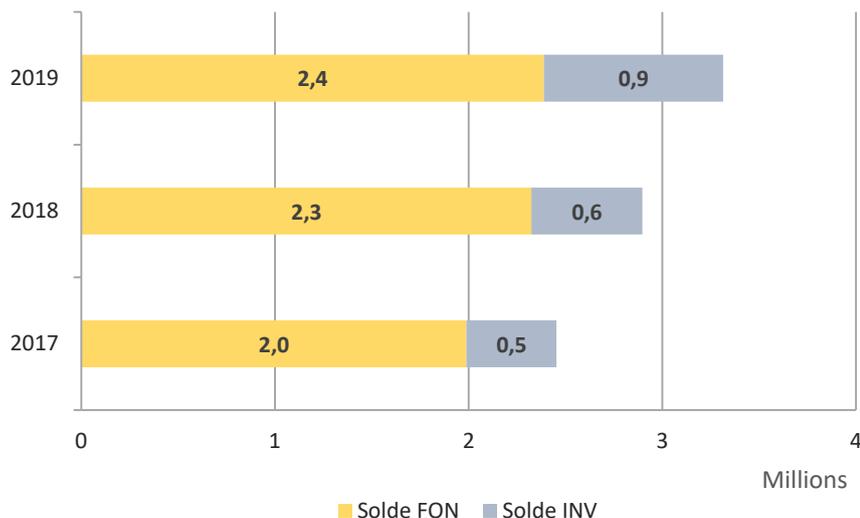
LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

ASSAINISSEMENT

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	3 397 800	4 193 410	4 821 335	
Recettes	3 505 180	4 658 500	5 304 905	
Solde	107 380	465 090	483 570	4%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	3 078 500	3 526 850	3 729 750	
Recettes	385 000	209 370	757 369	
Solde	-2 693 500	-3 317 480	-2 972 381	-10%



Commentaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, PLAINE VALLEE exerce pour l'ensemble des communes de son territoire la compétence « assainissement » comprenant les eaux usées et les eaux pluviales.

Pour rappel, l'assainissement des eaux usées fait l'objet d'un budget annexe alors que le pluvial est porté par le budget général. Pour mesurer le coût de cette compétence les deux budgets sont consolidés.

Le budget de l'assainissement a intégré courant 2018 les dépenses et les recettes liées à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. L'exercice de cette nouvelle compétence a été transféré aux deux syndicats de bassin (SIAH et SIARE)

CULTURE

Rappel de la compétence :

Contribution à la **programmation de spectacles et de manifestations culturelles et sportives** à fort rayonnement communautaire.

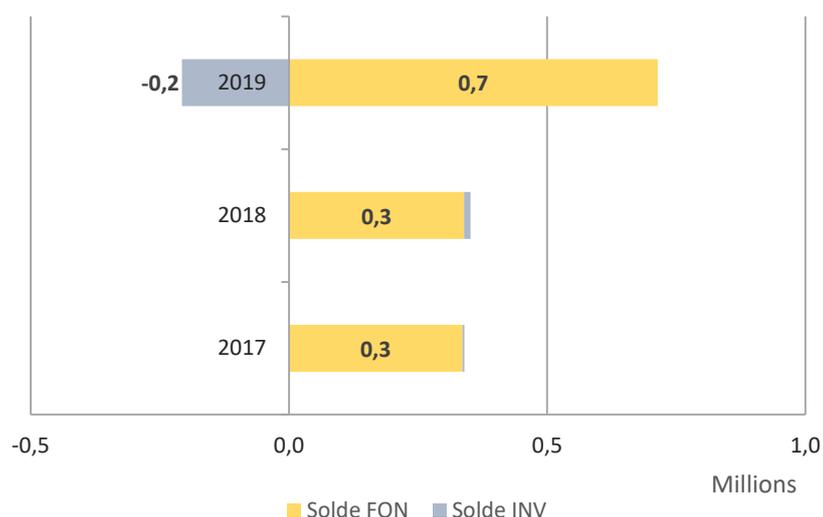
Soutien à l'enseignement artistique spécialisé (musique, danse, théâtre...) et aux pratiques d'ensemble à fort rayonnement communautaire.

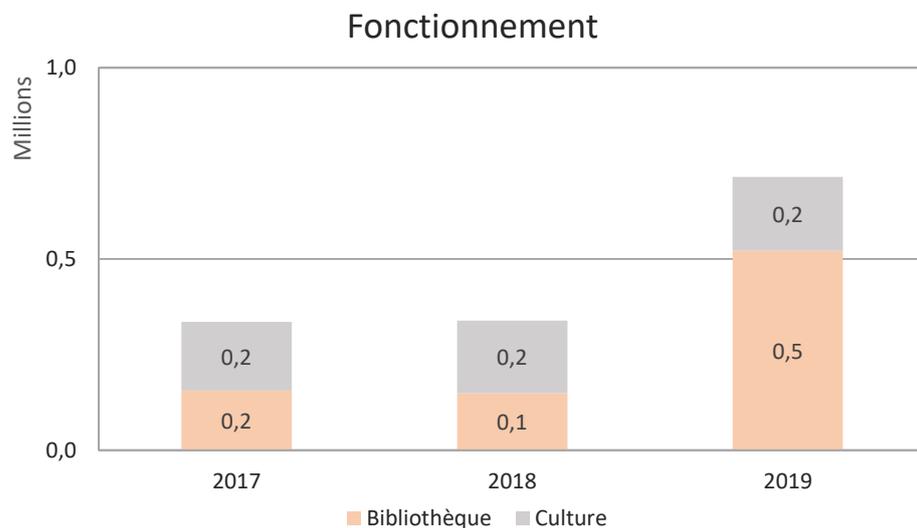
Mutualisation des outils du réseau communautaire existant des bibliothèques communales du territoire

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	335 800	343 790	732 671	
Recettes	0	4 500	18 500	
Solde	-335 800	-339 290	-714 171	110%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	4 250	12 250	400 000	
Recettes	0	0	607 000	
Solde	-4 250	-12 250	207 000	-1790%





Commentaires :

Le budget consacré au réseau des bibliothèques a été majoré de 798 000 € suite aux différents financements obtenus ou en cours de notifications : Contrat Territoire Lecture, Dotation Générale de Décentralisation, participations communales via l'Attribution de Compensation.

LA PROPRETE

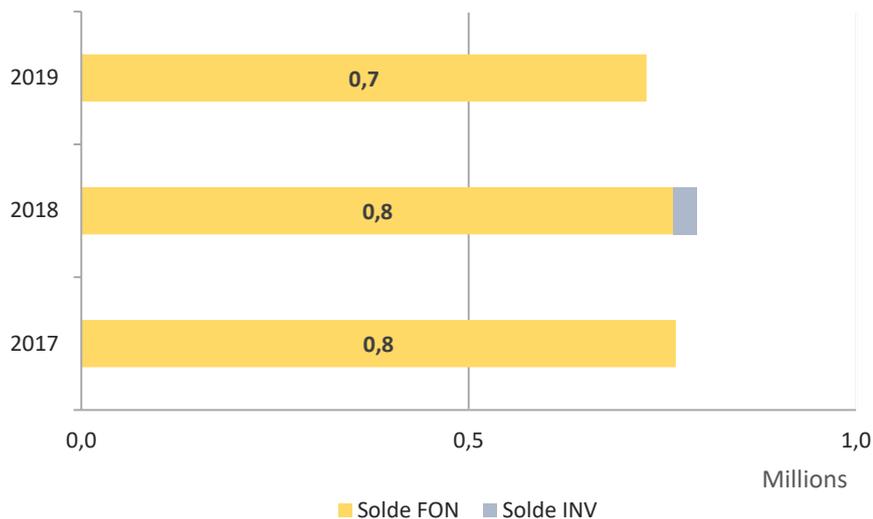
Rappel de la compétence : Balayage des voies des communes suivantes : Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Piscop et Saint-Brice-sous-Forêt.

Nettoyage des tags dans le cadre de la propreté urbaine.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	767 400	765 000	730 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	-767 400	-765 000	-730 000	-5%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	0	30 000	0	
Recettes	0	0	0	
Solde	0	-30 000	0	-100%



Commentaire :

La réduction des dépenses a pour origine le départ d'un agent non remplacé

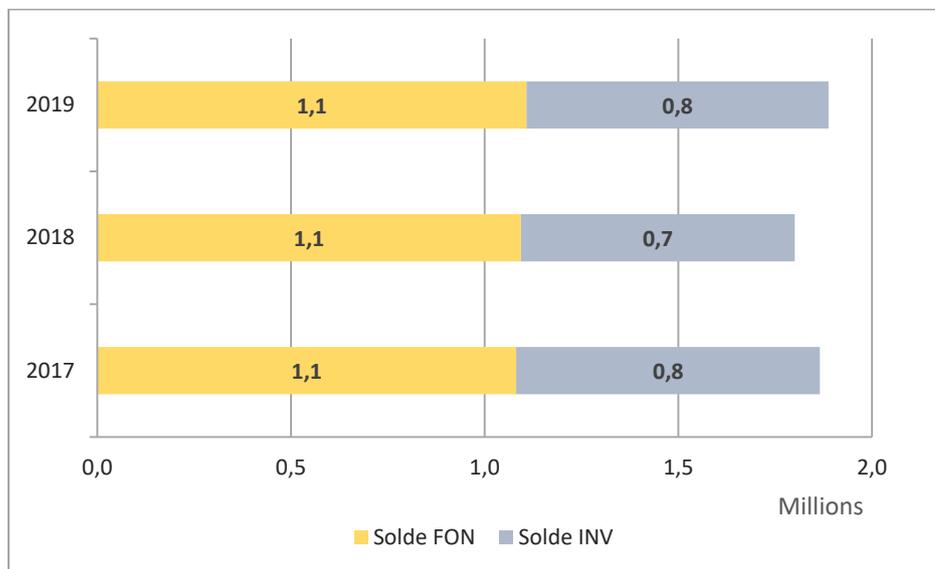
L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rappel de la compétence : Aménagement, extension, entretien et gestion du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire faisant l'objet d'un contrat de partenariat public-privé sur le territoire des communes suivantes : Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Piscop et Saint-Brice-sous-Forêt.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	1 081 705	1 093 714	1 108 122	
Recettes	0	0	0	
Solde	-1 081 705	-1 093 714	-1 108 122	1%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	784 000	736 500	780 000	
Recettes	0	29 000	0	
Solde	-784 000	-707 500	-780 000	10%



Commentaire :

Il est rappelé que cette compétence ne concerne que le périmètre du PPP tel qu'il a été défini à l'origine. Par conséquent il ne permet pas la prise en charge d'extension du réseau d'éclairage public, ou de modifications d'implantation de candélabres consécutivement à des travaux de voiries engagés par les communes. En effet la compétence Eclairage public n'est pas étendue à l'ensemble du territoire et ne s'applique qu'à l'existant.

LES RESEAUX

Rappel de la compétence : Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, conformément à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales. Cette compétence s'exerce sur l'unique territoire de la commune d'Attainville

Il s'agit de notre contribution au SMOVON dont l'estimation est de 15 000 € pour l'année 2019.

LES SERVICES MUTUALISES

LA POLICE

Rappel : **Mutualisation d'une police municipale intercommunale** à la demande des maires du territoire dans les conditions prévues à l'article L 512-2 du code de la sécurité intérieure

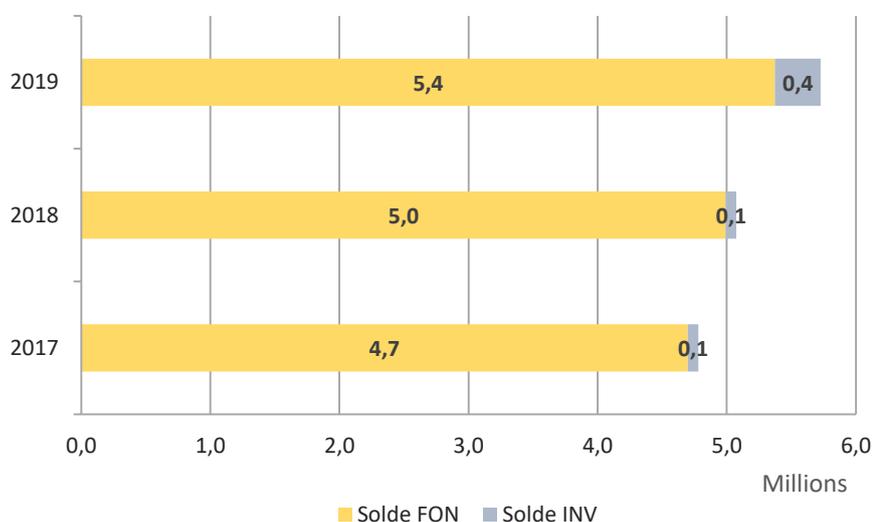
Les orientations

Le transfert de l'ensemble des polices municipales vers la CAPV ne pouvant se réaliser, c'est donc une mutualisation à la carte qui est opérée dont les modalités opérationnelles sont en cours de définition.

Ainsi les charges correspondantes sont répercutées, en tout ou partie, sur l'Attribution de Compensation des communes.

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	4 698 750	4 992 300	5 373 797	
Recettes	0	0	0	
Solde	-4 698 750	-4 992 300	-5 373 797	8%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	81 000	83 000	353 300	
Recettes	0	0	0	
Solde	-81 000	-83 000	-353 300	326%



Commentaire :

La progression des charges de la Police Municipale s'explique par l'augmentation des effectifs suite aux recrutements effectués ou en cours sur les nombreux postes vacants en 2018.

En investissement, outre l'achat des armements, il est prévu l'acquisition de caméras piétons et le remplacement de l'ensemble des matériels de Procès-Verbaux-Electroniques.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rappel : Dans le cadre des dispositifs communautaires de prévention de la délinquance **Etudes, réalisation et gestion mutualisée de réseau(s) de vidéosurveillance urbain** à la demande des communes.

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	1 168 838	1 115 170	1 166 616	
Recettes	20 000	20 000	0	
Solde	-1 148 838	-1 095 170	-1 166 616	7%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	928 500	378 500	428 000	
Recettes	225 000	627 455	0	
Solde	-703 500	248 955	-428 000	

Ce secteur comprend deux CSU ; celui de Domont et celui de Montmorency ; ainsi que l'ensemble des caméras et réseaux de vidéo-protection installés qui leur sont reliés.

L'augmentation du budget de fonctionnement est notamment liée aux fluides : électricité et réseaux.

Un budget de 428 000 € est sollicité pour la mise à niveau d'une partie du réseau existant et le déploiement de nouvelles caméras.

LE DROIT DES SOLS

Rappel : **Instruction à la demande des maires du territoire des autorisations du droit des sols** délivrées au nom des communes concernées

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	247 870	253 510	237 879	
Recettes	0	0	0	
Solde	-247 870	-253 510	-237 879	-6%

Commentaire :

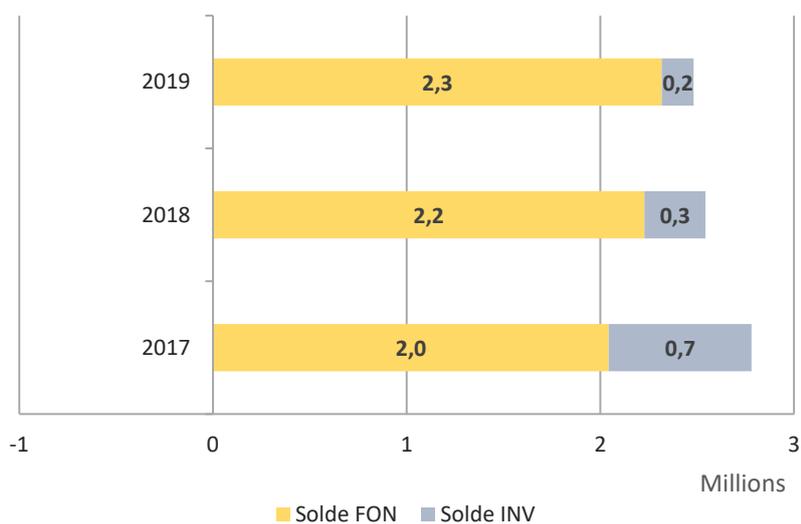
L'instruction des autorisations d'occupation du sol n'est pas une compétence dévolue à la communauté d'agglomération mais une mutualisation de service.

ADMINISTRATION GENERALE

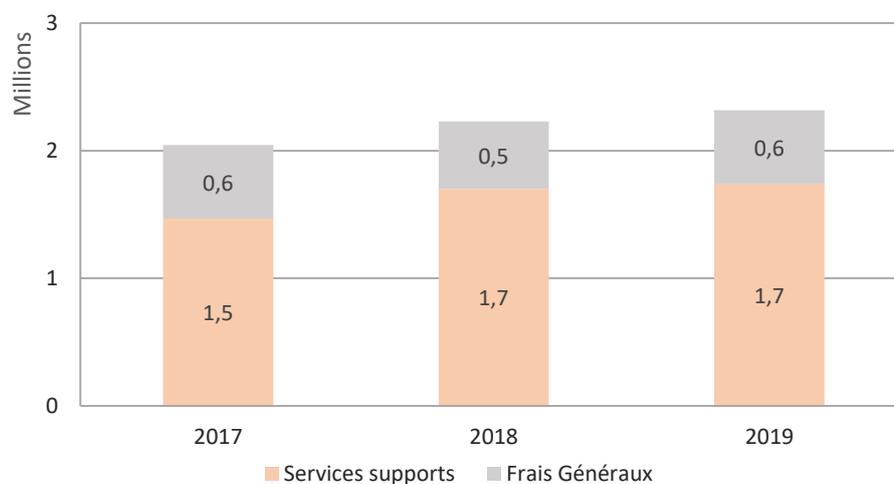
Les orientations

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	2 188 180	2 336 720	2 417 021	
Recettes	143 600	108 200	99 000	
Solde	-2 044 580	-2 228 520	-2 318 021	4%

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	EVO
Dépenses	736 990	315 300	164 800	
Recettes	0	0	0	
Solde	736 990	315 300	164 800	-48%



Fonctionnement



LA DETTE

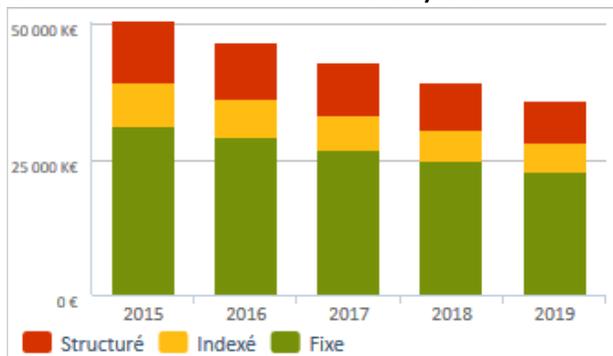
Encours de dette au 01/01/2019

Budget	Capital restant dû	%
Principal	27 214 032,04	75,89%
Assainissement	7 444 512,53	20,76%
Pépinière d'entreprises	1 200 000,08	3,35%
	35 858 544,65	100,00%

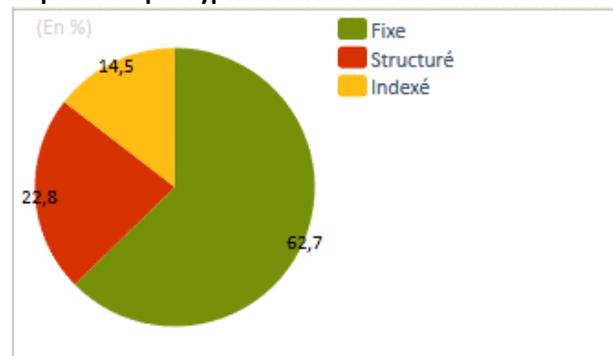
Situation Générale

	31/12/2017	31/12/2018	
Encours	39 223 956,07	35 858 544,65	↘
Nbre d'emprunts	90	90	→
Dispo. Ligne trésor.	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	13 ans 5 mois	12 ans 9 mois	↘
Vie moy. Résiduelle	7 ans	6 ans 7 mois	↘
Taux moyen annuel	3,25%	3,24%	↘
Taux act. Résiduel	3,49%	3,48%	↘
Taux de marché	0,67%	0,74%	↗
Marge moyenne	1,05%	1,07%	↗

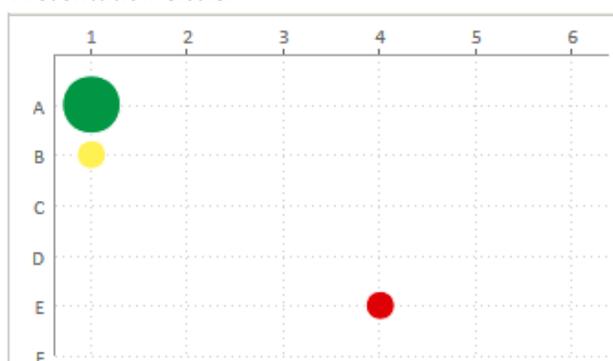
Evolution de l'encours de dette 2015 / 2019



Répartition par type de taux



Présentation Gissler



Répartition par prêteur

